

Sur motion de M. *Bunster*, secondé par M. *DeCosmos*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit émis à l'officier qu'il appartient pour copie des instructions données au sujet du transfert des lisses d'acier, de Nanaimo et Esquimalt à la rivière Fraser; et pour un état indiquant le coût du dit transfert.

M. *Cameron* (*Huron*) propose, secondé par M. *Oliver*, qu'un ordre de la Chambre soit émis à l'officier autorisé à cet effet, pour la production d'un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont été destituées ou mises à la retraite, et les raisons de ces destitutions ou mises à la retraite, ainsi que les noms de celles qui ont résigné leurs fonctions, depuis le 10 octobre 1878; indiquant la charge ou la position qu'elles occupaient, soit permanente, temporaire ou autrement; et à qu'elle époque telles destitutions, mises à la retraite ou résignations ont eu lieu.

M. *Kirkpatrick* propose comme amendement à la motion, secondé par M. *McCarthy*, que les mots suivants y soient ajoutés, "Aussi pour la production d'un état semblable donnant les noms de toutes les personnes destituées ou mises à la retraite, ou qui ont donné leur démission, entre le 4 novembre 1873 et le 1er avril, 1874; et aussi les noms de toutes les personnes nommées à des emplois entre ces deux dates, spécifiant les charges auxquelles elles ont été nommées, et le traitement y attaché."

Et la motion étant mise aux voix, que ces mots y soient ajoutés; la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit émis à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont été destituées ou mises à la retraite, et les raisons de ces destitutions ou mises à la retraite, ainsi que les noms de celles qui ont résigné leurs fonctions, depuis le 10 octobre 1878; indiquant la charge ou la position qu'elles occupaient, soit permanente, temporaire ou autrement; et à quelle époque telles destitutions, mises à la retraite ou démissions ont eu lieu; aussi pour la production d'un état semblable donnant les noms de toutes les personnes destituées ou mises à la retraite, ou qui ont donné leur démission, entre le 4 novembre 1873 et le 1er avril 1874; et aussi les noms de toutes les personnes nommées à des emplois entre ces deux dates, spécifiant les charges auxquelles elles ont été nommées, et le traitement y attaché.

M. *Cameron* (*Huron*) propose, secondé par M. *Oliver*, qu'un ordre de la Chambre soit émis à l'officier autorisé à cet effet, pour la production d'un état donnant les noms et la résidence antérieure de toutes les personnes qui ont été nommées ou promues à des emplois, ou dont les salaires ont été augmentés, depuis le 10 octobre 1878; indiquant l'emploi auquel chacune des dites personnes a été nommée, la date de telle nomination; si c'est dans le service civil ou autrement, ou ailleurs, ou dans toute autre position publique; et si ces nominations sont de caractère permanent ou temporaire.

M. *Kirkpatrick* propose comme amendement à la motion, secondé par M. *McCarthy*, que les mots suivants y soient ajoutés: "Aussi pour la production d'un état semblable donnant les noms de toutes les personnes nommées ou promues à aucun emploi sous le gouvernement du Canada, et le salaire ou les émoluments attachés au dit emploi, entre le 17 septembre et le 11 octobre 1878; et spécifiant si une augmentation de salaire ou d'émoluments, et laquelle, a été accordée à la personne ou aux personnes ainsi nommées ou promues."

Et la motion étant mise aux voix, que ces mots soient ajoutés; la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit émis à l'officier autorisé à cet effet, pour la production d'un état donnant les noms et la résidence antérieure de toutes les personnes qui ont été nommées ou promues à des emplois, ou dont les salaires ont été augmentés, depuis le 10 octobre 1878; indiquant l'emploi auquel chacune des dites personnes a été nommée, la date de telle nomination, si c'est dans le service civil ou